



# SAINT BAUZILLE INFOS!

Avril 2018

Pour la cinquième et avant-dernière fois, l'équipe municipale en place vient de voter le budget de la commune. L'année 2017 s'est caractérisée par des investissements importants et exceptionnels, financés à **80% par des subventions**.

L'année 2018, l'effort d'investissement portera en priorité sur le *bien-être des enfants* : rénovation de la salle de cantine / garderie avec mise aux normes d'accessibilité, amélioration de l'acoustique et climatisation. Nous avons l'année dernière climatisé deux salles de classe, et cette année, nous équiperons deux autres classes pour que les élèves puissent travailler dans des conditions acceptables malgré le réchauffement de notre climat et la prolongation des jours de classe sur le mois de juillet.

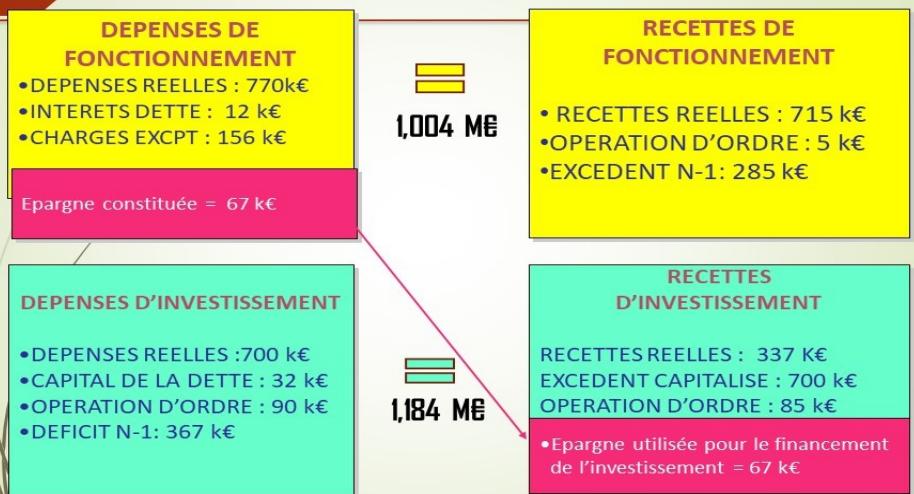
Une provision importante est aussi prévue pour améliorer nos voiries.

Ces investissements de 2018 se feront sans avoir recours à l'augmentation de la part communale des taux d'imposition des impôts locaux. **Ceux-ci restent fixés pour 2017 à 9,11% pour la taxe d'habitation et 13,02% pour la taxe foncière.** Grâce à l'arrivée sur la commune de nouveaux habitants et à la hausse des bases fixées par la loi de finances, nos recettes fiscales augmenteront cependant. Nous pouvons donc envisager sereinement l'avenir et continuer à investir.

**F.Matheron**

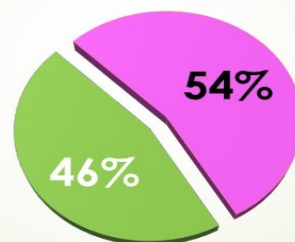
## Le Printemps : vote du budget

### LES GRANDS EQUILIBRES DU BP 2018



TOTAL DU PROJET DE BP 2018 : 2 188 771,07 €

La commune ne dispose plus de la compétence assainissement .



**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
1 183 960,07 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
1 004 811,00€

### Cette année le BP 2018 prend en compte les éléments exceptionnels suivants :

- l'intégration des résultats du budget annexe M49 (en recettes) et le reversement de ces résultats à la communauté de communes du GPSL (en dépenses) déduction faite de remboursement de trop perçu au titre de la PFAC auprès de propriétaires
- La prévision de 45 000 € au titre de contentieux en urbanisme
- 33 820 € à reverser à la communauté de communes (dépendances/recettes) car correspondant à des recettes encaissées tardivement en 2018 pour le compte du budget M49 (surtaxe)

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS !

Il n'a échappé à personne que les nouvelles constructions ont été plus nombreuses que d'habitude en 2017 et évidemment, les nouveaux arrivants étaient aussi plus nombreux au traditionnel apéritif d'accueil. Cette année, la municipalité accueillait aussi les bébés nés en 2017, nouveaux Saint Bauzillois eux aussi. L'évènement a eu lieu **le Jeudi 15 Mars**, au *Chai du Domaine*. Les nouveaux arrivants ont reçu un **livret d'accueil** relatant *toutes les informations nécessaires pour visiter, découvrir et aimer ce village et s'y intégrer plus facilement*. **Henri Cabanel**, sénateur de l'Hérault, **Laure Tondon**, Présidente de l'association des maires ruraux de l'Hérault, **Samuel Masse**, Président des jeunes agriculteurs de l'Hérault, **Luc Fédière**, Président de notre cave coopérative, les présidents ou représentants de nos associations, des voisins vigilants étaient là aussi, pour leur présenter Saint Bauzille, la ruralité avec ses réalités. La charte de la ruralité initiée par le sénateur avec des citoyens, des élus dont **Françoise Matheron**, des responsables professionnels a été explicitée pour « *que le fantasme d'une vie à la campagne ne devienne une série de déconvenues* » et pour diffuser « *un véritable message d'un vivre ensemble repensé... pour le meilleur et sans le pire* » (*Henri Cabanel, sénateur vigneron*). La maire et les élus ont souhaité la bienvenue à tous ces nouveaux St Bauzillois qui contribueront, soyons-en sûrs, à dynamiser notre communauté, faire vivre son école et ses associations et peut-être à amener de nouveaux commerces ou services, un médecin ou un dentiste, à s'installer chez nous pour rendre plus facile la vie de chacun.

Bienvenue donc à vous tous, qui, comme nous avant vous, avez choisi de venir vivre dans ce beau village de St Bauzille qui est à présent le vôtre.





# L'ÉCOLE DU VILLAGE : HIER, AUJOURD'HUI...et DEMAIN...

De nouveaux arrivants, de nouvelles inscriptions d'enfants à l'école. Allons-nous pouvoir accueillir ces élèves dans les années à venir ? Voyons un peu comment les municipalités successives ont su gérer et anticiper les évolutions du village et comment pendant cette mandature, nous nous inscrivons dans cette gestion durable des équipements scolaires.

En fonction du nombre d'élèves, l'éducation nationale attribue le nombre de postes d'enseignants nécessaires pour l'école. Chaque année au mois de juin, sont décidées les ouvertures et fermetures des classes pour toutes les écoles de France. Des ajustements peuvent se faire toutefois en début d'année scolaire.

La commune, elle, se doit de pouvoir mettre à disposition les locaux correspondant au nombre de postes d'enseignants accordés par l'éducation nationale.

Jusqu'en 1993, l'école comptait **seulement 2 classes**, l'une dans l'actuelle salle des associations, l'autre dans l'ancienne bibliothèque. Mais au fil des années, d'autres salles de classe ont dû être aménagées pour accueillir les enfants : celle qui jouxte le monument aux morts, celle actuellement occupée par le centre de loisirs, puis la classe maternelle et le dortoir. En 2004, un cinquième poste est créé à St Bauzille et à ce moment-là, la municipalité décide de construire 2 nouvelles classes dans la cour.

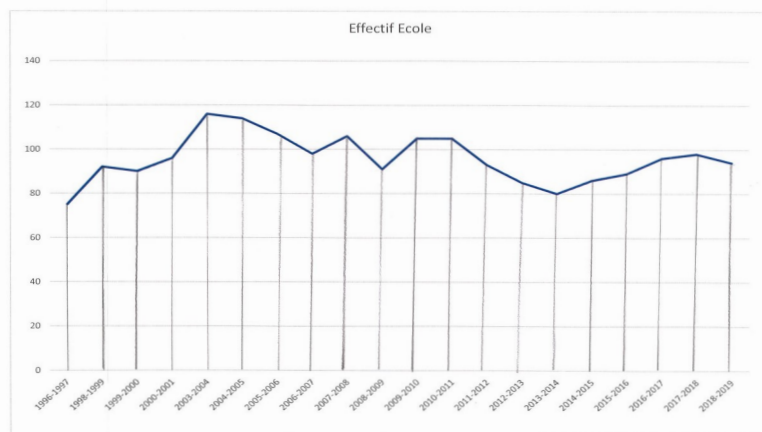
**Cette 5ème classe sera fermée en 2009.**

Pour la rentrée 2018/2019, **une légère baisse des effectifs est annoncée** car 20 enfants partent au collège et le départ de ce groupe important ne devrait pas être compensé par les entrants. *Nous devrions donc rester à 4 classes.*

Pour la rentrée 2019/2020, si un cinquième poste devait nous être attribué, nous avons une salle de classe disponible, celle de l'ancienne bibliothèque qui retrouverait là sa destination initiale.

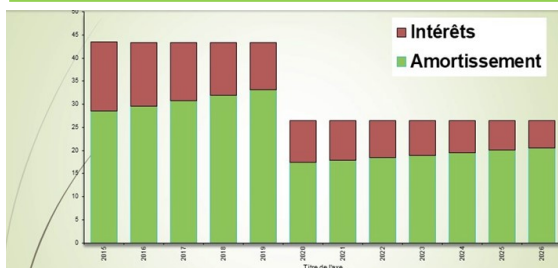


Les temps changent, et l'école s'adapte, comme le village !!



## Quelles sont nos marges de manœuvre après 2020 ?

Si nous devons faire face à un sixième poste, nous pourrions toujours utiliser comme salle de classe la salle du centre de loisirs. Et si d'aventure un septième poste était créé dans le même temps, dans une situation provisoire d'urgence, nous pourrions, en attendant de construire de nouvelles classes, utiliser en dépannage l'ancienne classe des petits qui est donc la salle des associations. **Peu de villages disposent d'autant de locaux pouvant être mis immédiatement à disposition de l'école comme St Bauzille.** Ce qui nous permet d'envisager sereinement l'avenir de ce côté là. Et ce d'autant plus que nous disposons encore de foncier communal à proximité de l'école pour y bâtir des équipements scolaires lorsque le besoin sera là. Précisons encore que financièrement ce type de projets sera dès 2020 tout à fait possible. D'autant plus que la construction de classes nouvelles reste un projet **très largement subventionné**. Cependant il serait surprenant au vu de ce qui se passe dans les villages voisins qui se développent à un rythme plus rapide que le nôtre, qu'en trois ans nous ayons 3 créations de classes !



Le BP 2018 intègre 44 k€ de remboursement d'annuité de la dette (intérêts en fonctionnement+ capital en investissement) relative aux deux emprunts communaux (domaine/ école).

Le Profil d'extinction de la dette est favorable dans la mesure où de nouvelles marges de manœuvre se dessinent à partir de 2020.

**Et la cantine alors ?** La cantine aussi a connu de nombreux changements ! Au début, en 1990, la cantine était au Foyer communal. En 1992, elle s'installe dans l'actuel bureau de la directrice. La construction des classes la ramène au Foyer. En 2007, elle prend ses quartiers à la Forge. Cet été 2018 verra *la mise aux normes de la cantine pour l'accessibilité*. **Les enfants seront alors accueillis au Chai.** Tout comme l'école, la cantine dont la capacité est de 97 enfants, peut encore accueillir de nouveaux enfants !

**Et le centre de loisirs alors ?** Il pourrait un jour prendre sa place au Domaine, c'est en tout cas une possibilité qui est prévue...



## INAUGURATION DU DOMAINE

**Samedi 10 Mars**, s'est tenue l'inauguration du Chai du Domaine et de la Médiathèque du Puech des Mourgues. La requalification de ces bâtiments s'est avérée moins chère que prévue puisque l'ensemble des travaux a coûté **moins de 600 000 euros dont 80% sont financés par des subventions** (Etat, Région, Département, fonds parlementaires (Jean Pierre Grand, Frédéric Roig) et fonds de concours de la CCGPSL. De nombreux élus et Saint Bauzillois sont venus saluer la réussite de ce projet que beaucoup ont soutenu.



Et c'est donc une nouvelle histoire qui commence maintenant pour ce Domaine vieux de plusieurs siècles, élément essentiel de notre patrimoine. Il est la mémoire de la vie rurale et agricole de Saint Bauzille. Ancienne demeure de **Pierre CAUSSE**, qui fut **maire de Saint Bauzille** sous Louis Philippe puis sous Napoléon III. Il fut aussi occupé par **Louis NEGRE**, **ancien sénateur de l'Hérault**, qui a siégé près d'un demi siècle de 1892 à 1941 au conseil général de l'Hérault puis par son neveu **Jean Azéma qui fut lui aussi conseiller général de l'Hérault de 1947 à 1973**. Tout au long de son histoire, ce Domaine a ainsi profité de la prospérité de ses propriétaires successifs qui ont fait entretenir les lieux jusqu'en 2014.

L'intégration dans le Domaine public de cette propriété répond aux besoins d'équipement collectif de la commune tout en évitant une dénaturation de notre centre ancien par des projets privés qui auraient pu avoir la rentabilité pour objectif, sans prise en compte de l'intérêt général et sans le souci constant de préservation de la qualité de vie des riverains qui est le nôtre. Par ailleurs, le Domaine présente l'immense avantage de contenir **5 appartements en location** qui assurent à la commune, des revenus supplémentaires bien appréciables. Si nous n'avons pas encore épuisé tout le potentiel de ce lieu, nous avons cependant, dans un délai de seulement quatre années, achevé la salle polyvalente, la médiathèque et la scène de plein air. Le jardin de lecture est lui aussi, prêt à accueillir les lecteurs.

*Et merci aux choristes et aux enfants de l'école qui ont ouvert la cérémonie d'inauguration avec brio !*





## Inauguration du Domaine : Chai et Mediathèque



La médiathèque comme la salle du chai a connu un franc succès ce jour là.

Pour ce lieu, nous avons l'ambition d'en faire, comme il est d'usage de le dire, « **le troisième lieu de vie de ce village** » l'endroit que vous aurez plaisir à fréquenter quel que soit votre âge pour choisir un livre, pour le lire peut-être dans le jardin de lecture, pour venir jouer à des jeux de société, pratiquer ou découvrir un loisir créatif, suivre une conférence, voir une exposition et que sais-je encore. Parce que oui, nous avons une certaine ambition pour cette médiathèque que nous allons ouvrir encore davantage au public et dont l'accès, que ce soit au prêt ou aux activités, **est entièrement gratuit**. Parce que oui, nous croyons que la culture est le ferment du bien vivre ensemble et que nous voulons lui donner une place de choix, ici, oui

dans notre petit village de Saint Bauzille de Montmel... Oui, sans complexe, nous avons réalisé pour vous la Médiathèque du Puech des Mourgues et dès cet après-midi du **10 mars**, vous avez pu y être accueillis par nos bénévoles, des bénévoles qui ont participé efficacement au déménagement de la médiathèque. C'est grâce à elles, **Marie France, Claudine, Marie José, Annie, Maud, Valérie**, que la bibliothèque municipale fonctionne et ne cesse de se développer depuis toutes ces dernières années; c'est grâce à leur dévouement et leur constance que cette Médiathèque du Puech des Mourgues s'est avérée nécessaire et existe aujourd'hui, et c'est encore grâce à elles qu'elle va continuer à évoluer et étendre son champ d'action. La bibliothèque comptait le jour de l'inauguration **140 lecteurs actifs. Elle en compte aujourd'hui 21 en plus, soit 161**. La médiathèque reçoit chaque semaine les 96 élèves de l'école. Elle accueille depuis peu, quelques-unes et quelques-uns de nos aînés autour de jeux de société. Elle propose des animations aux jeunes les mercredis après-midis et le samedi matin. C'est un **Saint Bauzillois sur quatre** qui utilise déjà ce service communal essentiel qui a su discrètement et modestement si bien évoluer. Un grand merci donc à vous, mesdames, au nom de tous les saint bauzillois, et en particulier à *Marie France Coumans*, responsable de cette structure pour laquelle elle n'a jamais ménagé ni son temps ni ses efforts !!



Le coin des petits



Le coin des adultes

Pour conclure, je dirai que ce lieu qui a su résister aux guerres et révolutions, aux crises agricoles, aux intempéries et aux outrages du temps, a su aussi évoluer et s'adapter aux nouvelles manières de vivre et aux nouveaux besoins de tous ceux qui l'ont habité, utilisé, occupé.

Ce Domaine, Le DOMAINE nous propose un beau modèle. Il ne renie rien de son histoire, tout en se tournant résolument vers l'avenir, plus riche de ses nouveaux apports et plus ouvert et accueillant que jamais.

**Les associations du village y sont prioritaires pour y organiser leurs évènements, mais pendant les mois de juillet et aout, les St Bauzillois qui célèbreront leur mariage sur le village, pourront louer le Chai pour leur repas de noces.**



## Les activités de la Médiathèque

La Médiathèque est ouverte le **mardi de 15h à 17h**, le **mercredi de 14h à 19h** et le **jeudi de 14h30 à 19h**.

**Pendant les vacances scolaires**, le prêt et les activités sont proposés le **mercredi de 14h à 19h**. (Pour plus d'informations, consulter la *page Médiathèque* sur le site communal)

**Charles, Jérémy et Nathan** animent le mercredi après-midi : jeux, atelier numérique, maquettes. Des ateliers séniors proposés par **Nathan et Magali** ont lieu le mardi de *15h à 16h30* et le jeudi de *14h30 à 16h30*. L'atelier quilting et kirigami pour les adultes est proposé le mardi de *16h à 17h* deux fois par mois.



Notre Médiathèque participera en juin, au concours proposé par la Médiathèque Départementale « Mon Hérault en Abécédaire ». Magali animera cet atelier créatif les **samedis 7/04, 5/05, 26/05, 9/06**.



Pour les jeunes, un atelier de découverte de ces techniques a eu lieu **le 10 avril**.

Les enfants et leurs parents se sont régalés en s'initiant au quilting. Les prochains ateliers se dérouleront **le 29 mai et le 26 juin à 17h30**.

Nous accueillerons au mois de juin, une exposition de livres de création de la Médiathèque Départementale sur ce thème.

Valérie proposera un « atelier bébés lecteurs » **les lundis 14 mai et le 25 juin à 10h**.



## Le repas des aînés au Chai

Ils étaient **plus de 70 à avoir accepté l'invitation** de la municipalité et ils ont partagé un bon repas et dansé sur les grands tubes de leurs jeunes années, interprétés par **Jean-Pierre Sardi et sa sœur**. Le musicien, très connu de tous, leur a rappelé les fêtes de village qu'il animait avec son grand orchestre.

Les photos vous permettront de mieux saisir l'ambiance de cette journée plutôt qu'un long texte. Les voici :



Et nous avons bien écouté nos convives qui ont tous apprécié le changement de date de cette amicale rencontre. En effet, en mars, les estomacs sont moins saturés qu'en janvier pour apprécier le menu de ce repas festif.

Aussi, nous invitons dès à présent, tous les Saint Bauzillois qui auront **plus de 64 ans en 2019**, à noter dans leurs agendas la date du **samedi 23 mars 2019**.

Et, pour ceux qui viendront pour la première fois, pensez à vous chausser confortablement, comme vous pouvez le voir, nos aînés ont la pêche et une grande joie de vivre !! Et tant de choses à transmettre, et à partager...

## INTERNET : L'ACCES ENFIN AU TRES HAUT DEBIT SUR ST BAUZILLE DE MONTMEL

Madame le maire, le Conseil municipal et les habitants (notamment dans le cadre de la commission extramunicipale) *se sont battus* pour faire entendre notre voix auprès de différentes institutions concernant la **connexion Internet déplorable** sur notre commune.

Des mesures ont été prises par le **Conseil Départemental**, pour notamment *St Bauzille de Montmel*.

L'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire Héraultais est l'un des principaux enjeux du Conseil Départemental. Un meilleur débit numérique permettra **d'équilibrer et de renforcer l'attractivité économique de l'Hérault sur le plan national et international**.

Il permettra à de nombreux Héraultais d'accéder **au travail à distance, à l'e-éducation, l'e-santé, à la télévision à la demande en très haute définition** et aux entreprises à l'ensemble des services informatiques disponibles via internet (comptabilité, paie, sauvegarde des données...).

Suite au vote du **18/12/15**, le Conseil Départemental de l'Hérault s'est fixé pour ambition de disposer d'une couverture très haut débit de son territoire à l'horizon 2022 conformément aux objectifs du plan France Très Haut Débit.

Pour Saint Bauzille, la technique mise en œuvre est la montée en débit cuivre (FttN) ou NRA Med : la fibre optique arrive au nœud de raccordement ce qui augmentera fortement le débit sur St Bauzille.

Le débit prévu est de **30 mégabits/seconde pour les abonnés les plus près des armoires, et 8 à 10 mégabits pour les plus éloignés**.

Les zones en FttN sont prioritaires et les travaux ont été effectués en 2017. Par contre, nous ne serons pas prioritaires pour le FTTH, fibre jusqu'à vos maisons. Pour cette deuxième phase, elle est prévue pour 2020/2022.

Le début de la migration des lignes est prévue le **09 mai 2018**. (mise en route effective 10 à 15 jours après).

Les 4 opérateurs seront accessibles en très haut débit : *Orange, Free, Bouygues et SFR*. *Les opérateurs ne contacteront pas leurs clients*.

**Ce sera aux clients de contacter leurs opérateurs lorsque la montée en débit sera effective afin de modifier leurs contrats et à étudier les offres possibles en très haut débit notamment pour bénéficier de packs (Internet, tv, fixe et mobile).**

### CONCRÈTEMENT COMMENT CELA VA SE PASSER ?

Difficile à décrire précisément car nous sommes en quelque sorte des pionniers dans l'Hérault. A ce jour, voilà les infos que l'on a pu recueillir. A prendre au conditionnel...

- Début mai, des techniciens d'Orange vont travailler sur les armoires et les liaisons téléphoniques.
- Une journée ou une demi-journée d'interruption totale du service téléphonique sur la commune est à prévoir, nous n'en connaissons pas encore la date mais nous vous tiendrons au courant dès que nous disposerons de cette information.
- Lorsque le service sera rétabli, il faut débrancher puis rebrancher vos box. Vous devriez alors constater une amélioration du débit. Si vous constatez des dysfonctionnements dans les jours qui suivent, il vous faudra joindre vos services habituels de dépannage.

**NB : Si vous n'avez qu'une ligne téléphonique et pas d'accès internet, rien ne changera pour vous, vous n'avez rien à faire.**

**Si vous avez un accès internet et que vous ne contactez pas votre opérateur, vous bénéficierez quand même de la montée en débit, mais vous n'aurez pas de modification de votre contrat et donc de réduction probable de votre abonnement internet.**



## Installation d'une antenne pour l'accès à la 4G sur St Bau

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne. En 2017, plus de 40 000 antennes relais en service assurent la couverture du territoire en 2G, 3G et 4G et le développement se poursuit afin de garantir le bon fonctionnement des réseaux mobiles.

Les téléphones mobiles mais aussi les objets connectés ne pourraient pas fonctionner sans ces installations. Ainsi, la qualité des services mobiles et des usages associés dépend du nombre d'antennes et de leur répartition sur le territoire.

La loi encadre strictement le déploiement et le fonctionnement des antennes relais. Les opérateurs sont tenus, à l'égard de l'Etat, de respecter de nombreuses obligations notamment en matière de couverture de la population, de qualité et de disponibilité du service mobile.

L'ensemble des antennes déployées constitue un réseau de cellules de tailles différentes assurant la couverture d'une zone géographique :

Suite à nos demandes, auprès des opérateurs, sur leur volonté de s'implanter sur notre commune, seul, **Orange** a validé le souhait de s'implanter sur St Bau.

L'implantation de la nouvelle antenne a été choisie après une étude de géomarketing poussée, pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins sur le territoire de la commune. Son objectif est de permettre aux utilisateurs (personnes, entreprises, services publics ou d'intérêt général), de la zone couverte de mieux communiquer : en statique et en mobilité, émettre et recevoir de la voix, de l'image, du texte, des données informatiques (e-mail, Internet, téléchargement), n'importe où dans la rue ou depuis chez eux, au bureau, dans les transports (personnels ou publics) et dans les meilleures conditions possibles. L'installation de cette nouvelle antenne a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile Orange dans le périmètre couvert, en conformité avec les attentes de ses clients et engagements pris auprès de l'ARCEP (Autorité de régulation des Communications électroniques et des Postes)

Le lieu d'implantation retenu est sur une parcelle communale au niveau de la station d'épuration. Ce lieu permet de couvrir au mieux notre commune, tout en étant à près de 500 m des 1ères habitations et dans un environnement propice.

### Calendrier prévisionnel:

Date prévisionnelle de début des travaux : 03/09/2018

---

Date prévisionnelle de fin des travaux : 14/12/2018

---

Date prévisionnelle de mise en service : 08/01/2019

---

### Pour en savoir plus :

[www.radiofrequences.gouv.fr](http://www.radiofrequences.gouv.fr)  
- Rubrique Questions fréquentes



## CENTRE DE LOISIRS

Du **16 au 27 avril**, le centre de loisirs « *Les Cigalous du Puech* » a ouvert ses portes et a accueilli les enfants qui étaient au nombre de **14** en moyenne pour deux semaines de folie. De la création de bijoux au code de la route à vélo, les enfants n'ont pas eu le temps de s'ennuyer avec un emploi du temps rempli d'activités rigolotes en tout genre. *Charles LEMAÎTRE* et *Ana Paola MARTINS* ont animé ces deux semaines de pur plaisir pour le plus grand bonheur des enfants.



## REUNION INFORMATION / PERMIS INTERNET

Internet permet désormais dès l'enfance, d'avoir accès très facilement à une quantité considérable d'informations. De même les jeux et réseaux sociaux facilitent leurs échanges de mots et d'images avec toujours plus de personnes. Mais de la même manière que l'on apprend aux enfants à se servir d'un couteau ou d'un vélo, il convient de les préparer à se servir de ce formidable outil avec des règles de prudence indispensables. Car il faut que chacun ait bien conscience qu'inévitablement, ils seront un jour ou l'autre, confrontés sur le net à des images choquantes, à de faux amis, que leurs photographies pourraient être mal utilisées, et ce bien avant qu'ils entrent au collège....Aussi la municipalité et l'équipe enseignante ont décidé cette année de mener une action conjointe pour aider les enfants à devenir des internautes avertis et prudents qui savent tirer **le meilleur parti d'internet tout en sachant éviter le pire**. A l'école, la classe de CM2 se prépare actuellement avec Madame Castelvì à passer le permis internet avec l'appui de la BPDJ, unité spécialisée de la gendarmerie nationale.

Et le **jeudi 29 mars à 18h30** s'est tenue une conférence/débat sur cette problématique, mais à destination des adultes cette fois ! **Christian Roque de l'association Pass'prévention** a animé la soirée organisée par la municipalité dans la salle du centre de loisirs. Par le biais d'une conférence /débat, il a répondu aux questions qui avaient été posées en ligne par le biais du site communal et à celles des participants présents. Aucune recette miracle n'a été donnée ce soir là, mais des points importants ont été abordés notamment l'importance du dialogue, de la vigilance, de la confiance, de la prudence, la protection de l'identité numérique, les addictions aux jeux et au téléphone ...



## TERRE SAINE

La mairie de Saint Bauzille de Montmel a obtenu son **label objectif zéro phyto terre saine**.

Autrement dit, notre commune est dorénavant considérée *comme une commune respectant l'environnement*.



## LES MEDIEVALES

La communauté de communes du Grand Pic Saint Loup organise le **dimanche 6 mai 2018 les médiévales à Saint-Gély-Du-Fesc de 10h à 19h**.

Le jeu est à l'honneur durant cette 12ème édition !

Venez découvrir l'univers du jeu médiéval : jeux d'adresse, de stratégie, jeux de chevaliers et de plateau, jeux féériques, jeux mystérieux...

Dans cette ambiance de liesse, les chevaliers les plus prestigieux accourent pour participer au grand tournoi de chevalerie. La main de la belle est mise en jeu, mais la gagner ne sera pas un jeu d'enfant !

*Vous pourrez également assister au marché médiéval avec une multitude de produits du terroir, à une présentation des engins de guerre, une cuisine médiévale, un travail de la laine, de la forge le tout accompagné de saltimbanques, de jongleurs, d'échassiers et de musiciens médiévaux en déambulation.*





## ARGENT DE POCHE

L'été approche et la municipalité a décidé de reconduire l'opération ARGENT DE POCHE, en **juillet et août**.



### Petit rappel :

Entre **16 et 18 ans**, fille ou garçon, tu peux et veux t'investir dans la vie de ta commune ?

Tu peux travailler **3 demi-journée (maxi) de 3 heures** et être rétribué(e) 20€/journée.

Les employés communaux, les élus sont là pour t'encadrer, t'aider.

### Les travaux

- Entretien des espaces publics, des équipements urbains
- Peinture
- Arrosage...



### Comment t'inscrire ?

Un dossier précisant le règlement de ce dispositif à retirer en mairie, sera signé entre la mairie, toi et tes représentants légaux.

**Tu devras joindre une photocopie de ta carte d'identité, de la carte Vitale, une attestation d'assurance (Responsabilité civile) et un justificatif de domicile.**

Le dossier est à retirer auprès du secrétariat de mairie **avant le 25 mai et à redéposer avant 11 juin**.

Ton inscription te sera *confirmée par mail*.

Une rencontre entre les participants, les parents et les adultes encadrants sera organisée et les plannings établis.

Pour clôturer la saison, nous nous retrouverons fin août pour faire le bilan de votre participation à ce dispositif.

## UN VOLONTAIRE NOUS QUITTE...

*Nathan, présent depuis bientôt 8 mois*, termine ce mois-ci sa mission de service civique, que la municipalité avait imaginée autour des jeux et du lien social.

Nous le remercions pour la qualité de son travail pendant toute cette période

**Un nouvel appel à volontaire est déjà en ligne** pour recruter celle ou celui qui devra assurer la pérennité des projets qu'il a su mettre en œuvre ces derniers mois, avec les enfants et les aînés, et en imaginer aussi d'autres... **Chaque jeune apporte sa touche personnelle à notre collectivité !**



## FOYER RURAL : 40 ANS DEJA

Cet anniversaire sera célébré lors des rencontres de mai

Site Internet : <https://www.frsaintbauzille.fr/>

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/frsaintbauzille/>

Le foyer rural vous propose tout au long de l'année des activités régulières, des stages, des spectacles, des animations...

Au 2ème trimestre 2018, en plus des activités régulières, nous vous invitons à participer à plusieurs évènements ou animations :

Stage de découverte sportive (Escalade, tir à l'arc et street-golf) pour les enfants de 7 à 12 ans du 23 au 27 avril ; les 2 groupes sont complets !

Sorties en famille « aventure en pleine nature »

• 21 avril : escalade à Saint Bauzille de Montmel • 28 avril : via ferrata du Thaurac • 19 mai : spéléologie à la grotte du Maire • 2 juin : parcours aventure au Rocher de Sion

Stage de rempaillage : Le 16 juin au foyer communal de 9h30 à 17h30 - Réunion d'information le 3 mai à 18h

Bourse aux livres et DVD : le 28 avril de 10h à 13h

Bourse aux plantes : le 28 avril de 10h à 13h

Atelier d'initiation au dessin-peinture le 28 avril de 10h à 13h, animé par Gentiane Galland ouvert à tous

Théâtre : LES BRIMBORIONS « concert...ou presque » le 12 mai à 20h30 Dans la salle du chai au Domaine Sur réservation – Adulte 10€ - moins de 16 ans 5€

8èmes Rencontres de Mai les 25, 26 et 27 mai : Le foyer rural fête ses 40 ans

Vendredi 25 mai à partir de 21 h Théâtre – gratuit sur réservation LA SALICORNE : « Et dieu créa l'homme, la femme et la maîtresse » Collation après la représentation Samedi 26 mai au Domaine Pièce des enfants à partir de 17h - gratuit sur réservation Apéritif dînatoire et célébration des 40 ans du foyer : 18h30 - 21h Rock : groupe les Rockforts à partir de 21h – ouvert à tous

Dimanche 26 mai au Domaine Rallye de familles : 9h15-11h Chants en occitan : 11h30-11h45 Démonstrations danse, gymnastique et hiep khi vo dao : 11h35-12h30 Ambiance jazz avec le groupe Nashira de 12h30 à 14h30 Apéritif et dégustations des réalisations de l'atelier cuisine : 12h30-13h15 Repas tiré du sac : 13h15-14h15 Café offert : 14h15 - 14h30 Animation en anglais : 14h30

## AGIR

« A.M.A.P. 12ème saison »

Tous les vendredis, du 11 mai au 9 novembre 2018, dès 18 h 30, à Favas !

Notre AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) connaîtra, à partir du 11 mai, sa douzième saison. Chaque semaine plus de soixante familles bénéficieront de légumes de saison, cultivés, sans engrais chimique ni pesticide, dans le respect de la nature et de l'environnement. Elles contribueront à la pérennisation de l'activité d'une famille d'agriculteurs, tout en faisant « une bonne affaire » (lors de la saison 2017, le poids moyen du panier à 24 € a dépassé les 12 kg). Les contrats d'engagement sont d'ores et déjà disponibles, les prix du panier et du petit panier n'ont pas changé et, pour mettre l'AMAP à la portée de tous, rappelons que le règlement peut se faire en une fois, trois fois ou même en six fois !

Crédit photo « Panier de légumes » :  
Geneviève Baud

Contact AGIR : [agir.stbauzille@gmail.com](mailto:agir.stbauzille@gmail.com)

« SCENE OUVERTE du PRINTEMPS »  
Samedi 16 juin 2018 – 21 h –  
Domaine communal

Les musiciens et les conteurs, qui se sont produits lors des précédents opus, ont travaillé leurs instruments et leurs voix. Ils ont fait aussi des émules, qui franchiront le pas et monteront sur scène pour la première fois, pour notre bonheur et... pour dominer leur trac. Professeurs et élèves des ateliers de musique présenteront également leur travail. L'occasion pour ceux qui hésitent encore de rencontrer les professeurs et de s'inscrire à un atelier pour la rentrée prochaine. La soirée sera belle, dans le cadre du Domaine, et si vous voulez y prendre part de façon plus active, sur scène, au bar, à la technique ou en coulisse, faites-vous rapidement connaître, car il faudra du monde à la manœuvre !

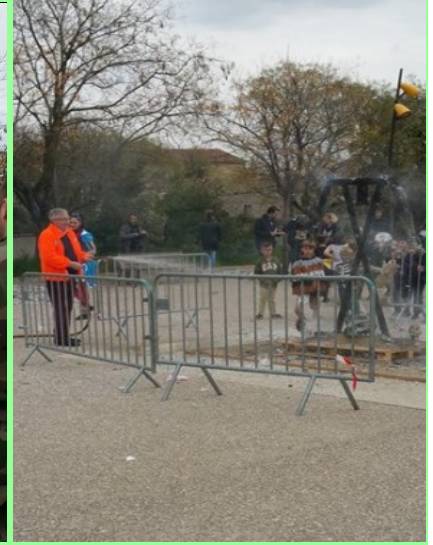
Crédit photo « Scène Ouverte 2016 » : Luc Grandjean  
Contact AGIR : [agir.stbauzille@gmail.com](mailto:agir.stbauzille@gmail.com)





## Le carnaval de l'APE

La pluie était annoncée mais les cieus se sont montrés cléments, et le défilé a pu déambuler dans les rues du village pour se terminer en musique sur la place. Comme il se doit, Monsieur Carnaval a été brûlé sous les rires des enfants. Mais cette exécution s'est faite en toute sécurité grâce à **Alain Vaudois, bénévole du CCFF** qui a éteint les dernières flammèches.



## TENNIS CLUB SAINT BAUZILLE DE MONTMEL



L'Open Saint Bauzillois vient de se terminer et ce fut encore une totale réussite. Malgré des conditions parfois difficiles (neige, températures polaires, pluie, etc...), il a rassemblé près de **140 joueuses et joueurs** venus des quatre coins de la Région Occitanie. Mention spéciale pour un ardéchois... qui a d'ailleurs remporté le tournoi !

Lors de la traditionnelle remise des prix, *Vincent DAUDÉ*, Président du club, a remercié l'ensemble des bénévoles mais également les partenaires indispensables à l'organisation d'un tel évènement : *la municipalité, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Hérault Sport, La Région Occitanie, Radio France Bleu, la Cave Coopérative des Celliers Val les Pins, Intersport, le Crédit Agricole et Tecnofibre.*

La fin de saison au sein du TCSBM va être animée puisque nos **jeunes 17/18 ans vont disputer le ¼ de Finale de leur championnat**. Ensuite, c'est au tour de nos équipes engagées en *Coupe Courtès* de prendre le relais. Enfin, il y a le tournoi interne qui se déroule tout au long du printemps pour se conclure par le repas de fin de saison.

*Si vous souhaitez adhérer à l'association, prendre des cours, c'est encore possible alors n'hésitez pas !*

Renseignements : **Vincent DAUDÉ 06 26 86 36 30 / tcsbm34@gmail.com / www.club.fft.fr/tcsbm**



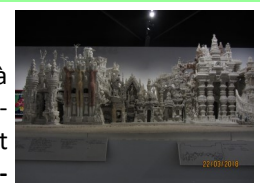
## TOUJOURS JEUNES : 40 ANS !

Et voilà, le temps est passé et notre club « **les Toujours Jeunes** » va fêter ses **40ans**.

Le début d'année a été bien rempli. Après avoir fêté *les Rois puis la Chandeleur, le 22 mars*, nous voilà partis pour une belle balade à **Romans où nous avons visité le musée de la chaussure** : impressionnant ! Les femmes d'aujourd'hui ont beau jeu de se plaindre de leurs talons actuels ; si elles savaient par quoi sont passées leurs malheureuses ancêtres !!! Puis direction **Hauterives où nous avons pu découvrir le Palais du Facteur Cheval**, « un palais féérique dépassant son imagination », tel était son rêve. Surprenant mais à voir quand on pense à la somme de travail, d'imagination que cela représente.

Mais un autre voyage se prépare : **l'Alsace, du 21 au 28 mai**, de belles découvertes en perspective !

L'année 2017-2018 se terminera par une fête : **la fête des anniversaires des jeunes de 80 ans mais aussi celui des 40 ans du club, le 11 juin**. Pour tous ceux qui viendront partager ce moment, sont exigés bonne humeur et rires...



Le collectif renouveau a adressé une demande à l'équipe municipale qu'elle a distribuée dans les boîtes à lettres des St Bazillois. La réponse que nous leur apportons et vous apportons, se doit donc d'être publique pour que chacun puisse se faire sa propre opinion.

### ***Une augmentation des constructions incontrôlée ? Un adjoint à l'urbanisme qui n'est pas suivi par l'équipe ? Quelles conséquences de cette croissance sur notre qualité de vie ?***

Saint Bazille de Montmel bouge et se développe. C'est une évidence. Certains y voient le signe d'un dynamisme et une chance, d'autres s'en alarment, inquiets pour leur qualité de vie et la préservation de leur patrimoine naturel commun. C'est bien normal, nous ne voyons pas tout le monde par les mêmes yeux.

Pour ce qui est du patrimoine naturel, il convient de vous rassurer tout de suite. Saint Bazille de Montmel est une commune de 2152 hectares et le PLU qui fait suite à l'ancien POS, ne prévoit pas d'urbaniser les zones naturelles à fort enjeu. Les limites de constructibilité **n'ont guère bougé depuis 39 années**, lors de l'établissement du POS (01/03/1979 approbation du POS). 95 % de la surface totale de la commune sont des zones agricoles ou naturelles inconstructibles.

Par contre, ce qui a changé, ce sont les possibilités de construire dans les 5% du sol St Bazillois, sur des surfaces plus petites que celles prévues lors de la mise en place du PLU. En effet, la loi Alur (24/03/2014) a supprimé l'exigence de surface minimum pour densifier les zones déjà construites. L'objectif de cette loi est de préserver les zones agricoles et naturelles, tout en répondant aux besoins de logements d'une population française qui ne cesse de s'accroître.

Sur Saint Bazille effectivement, cette nouvelle possibilité de construire sur des surfaces plus petites s'est traduite par une augmentation des permis de construire et une accession à la propriété de personnes qui, jusque là, n'avaient pas la possibilité de construire sur Saint Bazille. Et ce, d'autant plus que dans un même temps, les offres de foncier à la vente jusqu'ici plutôt rares, sont devenues plus importantes, la commune elle-même ayant décidé de vendre des terrains communaux, d'une part pour financer des projets d'équipement public, d'autre part pour favoriser l'accès à la propriété pour de jeunes ménages. Les objectifs démographiques sont donc en passe d'être atteints plus vite que prévu. Pour autant, la situation n'est ni dramatiquement incontrôlée, ni alarmante. Elle peut déranger car il est humain de souhaiter ne pas avoir de voisins mais on ne peut décider de vivre à 25 km de Montpellier, dans un département qui accueille un millier d'habitants chaque mois, en espérant que seuls les autres villages devront supporter ce phénomène. Cela ne veut pas dire pour autant que la situation est incontrôlable, elle est juste nouvelle, et effectivement, le conseil municipal s'en est préoccupé en adoptant chaque proposition faite en conseil municipal par Laurent Lemaître puis par Julien Cau, adjoint à l'urbanisme jusqu'en mars 2018.

Je renvoie ceux qui sont intéressés par le sujet, aux comptes rendus (en ligne sur [www.saintbazilledemontmel.fr](http://www.saintbazilledemontmel.fr)) des conseils municipaux des :

- **2014** : 7 mai, 30 septembre
- **2015** : 23 février, 10 avril, 8 juin, 2 novembre, 2 décembre
- **2016** : 8 février, 25 février, 21 mars, 18 avril, 23 mai, 19 septembre, 3 novembre, 1er décembre.
- **2017** : 30 janvier, 27 mars 2017, 24 avril, 19 juin, 18 septembre, 11 décembre
- **2018** : 22 janvier

Le conseil municipal a notamment **bloqué plusieurs hectares** dans l'enveloppe de constructibilité sur recommandation du préfet en 2014 (**modification n°1 du PLU**). Ensuite, le conseil a engagé un stagiaire pour réaliser une **première étude urbaine** et revu les règles du PLU pour contenir la densification urbaine. Il a été notamment décidé à l'unanimité, de diminuer le coefficient d'emprise au sol, d'augmenter le nombre de places de stationnement par lot construit et de modifier plusieurs autres points de son règlement en 2016 (**modification n°2 du PLU**). A noter que les services de la préfecture ont demandé que soit lancée une consultation publique au moment de cette deuxième modification car, dans un courrier adressé en mairie le 20 juillet 2016, ils relevaient **« l'impact de cette deuxième modification qui réduit fortement la constructibilité des terrains »**. Pour renforcer encore la réglementation du PLU selon les recommandations de l'adjoint à l'urbanisme, le conseil décide à l'unanimité d'inscrire au budget 2017, la somme de 25 000 euros pour une deuxième étude urbaine. Au conseil municipal de septembre 2017, les élus renoncent à l'unanimité à l'idée d'une étude urbaine générale car il devient évident que le calendrier prévu ne peut être tenu, et une étude d'envergure ne pourrait déboucher de par la lourdeur de la procédure sur une troisième modification avant la fin du mandat, mais devrait donc être finalisée par la municipalité suivante : **« M. Cau précise qu'il serait raisonnable de finaliser une éventuelle troisième modification du PLU avant la fin de ce mandat, de sorte à ne pas engager une équipe municipale future dans une modification qui ne serait pas forcément son choix ou sa priorité. Par ailleurs, les consultations de différents bureaux d'étude font apparaître une convergence de préoccupations précises. Ainsi, une étude urbaine générale n'est probablement pas nécessaire et un focus sur deux à trois zones serait plus efficace, rapide et efficient.**

**Le conseil municipal, après avoir échangé sur ce sujet, décide de valider cette nouvelle approche, à charge de la commission urbanisme de définir et faire valider par le conseil les deux ou trois points sur lesquels une étude devra se focaliser. » (extrait du CR du conseil du 19 septembre approuvé à l'unanimité).**

Si cette approche n'a pas abouti, et ce, alors que la somme de 25 000 euros avait été reconduite pour financer cette étude plus ciblée, dans la première version de travail du budget 2018, présentée en commission finances du 19 février 2018, c'est parce qu'en effet **un profond désaccord** avec le résultat qu'attendait Monsieur Cau de cette démarche actée en septembre 2017, est apparu. Pour Monsieur Cau, cette étude urbaine ne présentait d'intérêt que si elle amenait des terrains privés constructibles depuis de longues années, à sortir de la constructibilité, certains définitivement et d'autres plus temporairement.



D'un commun accord, nous avons donc décidé de retirer cette somme du budget car il n'aurait pas été honnête d'engager des dépenses pour la commune pour une étude qui ne serait qu'une justification technique à une décision politique déjà prise, le choix des terrains concernés étant déjà plus ou moins arrêté par Monsieur Cau. Il y a donc un profond désaccord sur la solution proposée pour atteindre un objectif commun. En effet, **je n'envisage pas, et aucun autre conseiller municipal non plus,** de retirer des terrains privés qui sont constructibles depuis longtemps, de l'enveloppe actuelle du PLU, et ce, alors même que la commune elle-même vient de vendre des terrains communaux pour qu'ils soient construits avec l'accord unanime de tous les membres du conseil municipal. Vendus pour d'une part favoriser l'accès à la propriété de jeunes ménages (lot des Campets) et d'autre part pour financer le projet du Domaine soutenu par « l'opposition » elle-même (Serre de Jeannou) ! Par contre, nous sommes toutes et tous favorables à renforcer les mesures réglementaires de notre PLU actuel, qui permettraient de limiter la densification potentielle sur des zones dont l'enjeu paysager est important et consensuel.

**Comme cela a déjà été constaté en septembre 2017, il est à présent tard dans ce mandat pour se lancer dans une modification en profondeur du PLU** et entreprendre une campagne de concertation sur ce sujet dans de bonnes conditions. En effet, dès 2019 nous allons entrer en période de campagne électorale et **il est évident que certains sont déjà dans cette démarche.** La mienne et celle du groupe majoritaire du conseil est pour l'instant, de travailler jusqu'au bout de notre mandat, avec pragmatisme, réalisme, honnêteté et efficacité. Avec les outils dont nous disposons actuellement, nous allons continuer de traiter comme nous l'avons fait tout au long de cette mandature, les dossiers d'urbanisme avec équité et respect des droits de chacun. **Je remercie Monsieur Cau pour la qualité du travail qu'il a effectué en tant qu'adjoint à l'urbanisme** et je suis sincèrement désolée de devoir désormais, pour la fin de cette mandature, classer les conseillers dans deux groupes (majorité/opposition), car je n'ai, et nous n'avons jusqu'ici jamais travaillé dans cet esprit-là. **Je n'ai jamais fait aucune différence dans l'accès aux responsabilités et à la réalisation des initiatives entre les membres élus au conseil municipal, qu'ils soient issus de ma liste ou d'une autre.** Mais je prends acte du positionnement du collectif Renouveau.

**Je leur réponds donc que l'urbanisation de St Bazuille n'est pas hors de contrôle :** elle est régie par des règles qui sont celles d'un PLU, **déjà deux fois modifié durant ce mandat pour limiter la constructibilité.** Madame Vaudois est à présent adjointe déléguée à l'urbanisme, chargée de leur application et je lui suis très reconnaissante d'avoir accepté cette lourde charge.

**Actuellement, une modification simplifiée du PLU est en cours, qui n'a été contestée par aucun membre du conseil municipal lorsqu'elle a été discutée, présentée, travaillée par et avec Monsieur Cau.** Elle doit aboutir à la correction d'erreurs matérielles et à la suppression d'un emplacement réservé. Il ne s'agit pas de favoriser un projet privé qui aurait pu se faire au vu de la surface constructible restante mais d'essayer de faire profiter la commune de l'opportunité de créer une voie publique, utile aux gens du quartier du plan Vincent. Nous sommes attentifs aux impacts que chaque projet d'ensemble génère au niveau de la **circulation, des stationnements, de la voirie.** Il n'y a qu'à voir ce qui a été fait dans le quartier de Serre de Jeannou en terme de voirie, le trottoir qui borde le rond point des Campets, la liaison organisée entre la Draille Font de la Vie et l'Ancien Stade qui passe par le nouveau lotissement... Nous allons lancer cette année, la deuxième tranche de rénovation de la Draille et entamer avec le Conseil Départemental, la requalification des voies départementales au centre du village.

Pour ce qui est des questions sur les **infrastructures** que vous pouvez vous amener à vous poser sur les conséquences de cette croissance, nous avons tenté de vous apporter des éléments factuels de réponse à partir desquels vous pourrez vous faire votre propre idée, en prenant le temps d'analyser ces informations, notamment à propos **des équipements scolaires et culturels.**

Pour ce qui est des **équipements sportifs**, nous disposons de quoi satisfaire les amateurs de tennis, de football, de jeux de ballon, de jeu de boules, de randonnée, d'escalade, d'art martial, de gym...La piscine intercommunale est à quelques km...

**Pour ce qui est de l'assainissement,** je rappelle que la commune ne dispose plus de cette compétence qui a été transférée à la communauté de communes depuis janvier . Une étude a cependant été lancée par la municipalité et est actuellement suivie par les services de l'intercommunalité pour déboucher à terme sur une rénovation de notre réseau et nos stations. Pour celle de Favas, aucune nouvelle habitation ne peut pour l'instant s'y raccorder, donc seule des habitations en zone d'assainissement individuel peuvent être éventuellement bâties actuellement. Pour le bourg, la station n'est pas saturée, le dispositif de traitement des boues a largement amélioré ses performances et lui permettra de remplir son office pour les nouvelles et anciennes constructions qui seront autorisées à s'y raccorder d'ici qu'une nouvelle station soit construite par la CCGPSL, si les conclusions de l'étude en cours l'impose. Les fonds nécessaires ont en tout cas été transféré à l'intercommunalité à la clôture du budget assainissement de la commune ( cf cr conseil municipal du 09 avril 2018 ) . Des subventions viendront s'y ajouter évidemment.

Quant à la dernière demeure des Saint Bazillois, même si l'on répugne à aborder le sujet, là aussi la commune a largement anticipé ses besoins puisque le nouveau cimetière dispose de nombreux emplacements.

Dans l'avenir, une concertation sera nécessaire avec les St Bazillois pour définir avec eux leur vision de l'avenir de St Bazuille, mais ce ne sera pas le chantier que nous mènerons avant la fin de ce mandat car il est évident que nous ne disposons plus du temps nécessaire pour mener **dans la sérénité** ce travail essentiel.

**Nous avons beaucoup travaillé, mais effectivement il reste encore des choses à faire,** et heureusement. Ce chantier-là mobilisera les énergies sur plusieurs années et lors de nombreuses réunions ou ateliers, comme ce fut le cas pour le SCOT de la CCGPSL **qui a ce jour, n'est pas encore approuvé.**

Ceux qui le souhaitent, pourront très prochainement s'y investir très largement. Mais il y a un temps pour tout... D'ici 2020, Saint Bazuille aura gardé taille humaine et personne ne s'y sentira de trop.

**Le calendrier de travail demandé par le collectif renouveau au mois d'avril 2018 n'est pas le nôtre. Et donc, nous ne lancerons pas en ce milieu d'année 2018, de concertation pour lancer les bases d'une future modification du PLU.**

J'ai l'habitude de dire que j'ai vécu à Saint Bazuille alors que nous étions environ 400 habitants; nous sommes à présent un peu plus de 1000. Ma qualité de vie n'en a pas été diminuée pour autant. J'aime ce village, j'en connais son potentiel et sa force, je suis confiante dans son avenir. Il saura tirer le meilleur parti de l'attrait qui est le sien pour ceux qui font le choix de s'y installer **non pas pour y vivre seulement tranquille , mais surtout pour y bien vivre ensemble !**

*F Matheron , Maire résolument optimiste.*



## COLLECTE DES INSTRUMENTS D'ECRIURE :

Le recyclage des stylos a été un succès !

En effet, nous avons envoyé **2 cartons de 21kg** de stylos. Par conséquent, Terracycle nous a accordé **4155 points à reverser à une association. Ces points ont une valeur de 41€**. Ils iront donc à l'association Rêves qui a pour but principal de réaliser les rêves des enfants très gravement malades.

*Par exemple, un enfant grand fan de football a pu assister à un match du FC Barcelone.*

Nous vous invitons à poursuivre vos efforts pour récolter beaucoup plus de points via cette campagne de recyclage de stylos usagés pour les reverser à cette association.

**Point de collecte : en mairie**



L'association qui réalise les rêves des enfants très gravement malades.



## CCFF

Le risque incendie est le risque majeur sur la commune. Le comité communal des feux de forêts est formé de bénévoles qui œuvrent pour sensibiliser la population à ce risque et pour prévenir les incendies en surveillant nos garrigues. Tout le monde peut être utile en rejoignant le comité, il suffit juste d'accepter de donner quelques heures de son temps, au moins un samedi ou un dimanche entre juin et septembre. Si vous êtes intéressés, venez participer à la **réunion d'information organisée le lundi 14 mai à 19h en mairie** par Gilles Marro animateur efficace, et Dominique Duménil, élue nouvelle responsable du CCFF. Merci à eux de bien vouloir s'occuper de cette structure essentielle pour notre village, merci à tous ceux qui s'y investissent à leurs côtés depuis plusieurs années, et merci d'avance à ceux qui les rejoindront cet été !!

## RECENSEMENT

Pensez au recensement, c'est obligatoire ! Tous les jeunes Français, **de plus de 16 ans**, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Prochain numéro en Juin.

Site et Facebook :

[www.saintbauzilledemontmel.fr](http://www.saintbauzilledemontmel.fr)  
@Mairie Saint Bauzille de Montmel

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi de 8h à 10h et de 16h à 18h30

Mardi de 10h à 12h

Mercredi de 8h à 10h

Jeudi de 8h à 10h et de 14h à 16h

Vendredi de 8h à 10h

À noter : en période de vacances scolaires, la mairie est fermée le vendredi.

## CARTE D'IDENTITE

Depuis le 7 mars 2017 dans l'Hérault, toutes vos démarches concernant vos cartes d'identité se passent en ligne puis dans des mairies équipées spécialement.

## CARTE PASS'PIC

La carte Pass'pic permet aux habitants du territoire de bénéficier de tarifs préférentiels dans les équipements sportifs et culturels de la Communauté de communes ainsi que pour les spectacles organisés et financés par la Communauté de communes. Vous pouvez la récupérer gratuitement à la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité ainsi que d'une photo d'identité.

## DÉCHETTERIE MOBILE

Elle est mise en place **sur le parking de la Coopérative** une fois par mois **le vendredi et le samedi**. Le planning de la déchetterie est disponible sur le **site de la mairie**.

À noter que les déchetteries fixes de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup sont ouvertes et vous accueillent **gratuitement sur présentation d'une carte Pass'pic**.

## REZO POUCE

Si vous ne vous êtes pas encore lancés dans l'aventure.

